

**DURAND-D'ÉLECOURT** (Georges-Louis-Joseph), député de 1822 à 1830, né à Douai (Nord) le 10 novembre 1781, mort à Douai le 26 mars 1859, étudia le droit et exerça dans sa ville natale la profession d'avocat. Dévoué au gouvernement de la Restauration, il fut élu, le 13 novembre 1822, député du 7<sup>e</sup> collège du Nord (Douai), par 169 voix sur 233 votants et 266 inscrits, contre 63 voix à M. Deforest de Quardeville. Il fit partie de la majorité, et obtint sa réélection, le 25 février 1824, par 198 voix sur 205 votants et 246 inscrits. Ses relations étroites avec le ministère le firent nommer conseiller à la cour royale de Douai et chevalier de la Légion d'honneur. « Cette double faveur, écrivait alors un biographe, lui donna l'idée d'en solliciter une troisième : la présidence d'une des chambres de la même cour, en attendant que la première présidence vînt à vaquer. Mais, pour cette fois, on a jugé à propos de le laisser sur son appétit. Son crédit s'est cependant réfléchi sur sa famille; et comme il n'a pas d'enfants, il a substitué ses frères, beaux-frères et cousins dans la bienveillance ministérielle. » M. Durand d'Élecourt fut encore réélu député de Douai, le 17 novembre 1827, par 116 voix (202 votants, 223 inscrits), contre 83 voix à M. d'Haubersaert, et député du Nord, le 3 juillet 1830, au collège de département, par 333 voix (585 votants, 637 inscrits). Fidèle à la monarchie déchue, il donna sa démission de député le 12 août 1830, par la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Les événements qui viennent de s'accomplir ayant changé les conditions sous lesquelles j'avais reçu mandat de mes commettants, je ne crois pas devoir exercer les fonctions de député du Nord; je vous prie de vouloir bien faire agréer à la Chambre ma démission. Profondément attaché à notre belle patrie, je fais les vœux les plus ardents pour son bonheur.

« J'ai l'honneur, etc.

« DURAND D'ÉLECOURT. »

Il vécut à Douai dans la retraite jusqu'à sa mort.

**DURAND DE MAILLANNE** (Pierre-Toussaint), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône) le 11 novembre 1729, mort à Saint-Rémy le 14 août 1814, était avocat au parlement d'Aix, et s'était fait connaître par des écrits sur le droit canonique, lorsque, le 16 avril 1789, la sénéschaussée d'Arles le choisit comme député du tiers aux États-Généraux. Membre du comité ecclésiastique, dont il publia en 1791 une *Histoire apologétique*, il prit une part considérable à ses travaux, rédigea avec Martineau l'important rapport sur la Constitution civile du clergé et fut un des auteurs du décret relatif au mariage civil. Les opinions qu'il soutint alors en matière religieuse excitèrent le mécontentement des membres du clergé qui siégeaient au côté droit de l'Assemblée; l'abbé Barriel, entre autres, l'attaqua violemment. Après l'arrestation du roi à Varennes, Durand de Maillanne opina pour qu'il fût jugé par les départements. Élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département des Bouches-du-Rhône, le 5<sup>e</sup> sur 11, avec 721 voix (728 votants), il s'assit d'abord à côté de Pétiou, puis il se sépara des Girondins pour prendre place dans la Plaine, et exprima ainsi son opinion dans le procès de Louis XVI : au deuxième appel no-

minal (question de l'appel au peuple) : « Citoyens, dit-il, nous devons une explication à l'assemblée. Au moyen du mandat que j'ai reçu, le pouvoir de juger le ci-devant roi m'a été donné; mais la nation ne m'a pas délégué sa souveraineté, et il est aussi juste que nécessaire de lui en attribuer l'exercice dans tous les actes qui intéressent la nation entière. Je trouve que le décret qui va être rendu intéresse tous les citoyens, et je ne dois pas sacrifier des principes à des considérations qui n'ont rien de certain, puisque les mêmes considérations donnent lieu ici à la plus grande diversité d'opinions. Ainsi je conclus pour le oui. » Au 3<sup>e</sup> appel nominal (la peine), il dit : « L'Assemblée a décrété que le jugement serait rendu à la pluralité des suffrages. Ce n'est donc qu'en législateurs que nous prononçons. Pour la sûreté générale, pour l'affermissement de la liberté publique, je trouve plus d'inconvénients à la mort de Louis qu'à son existence. J'opine pour la recluse de Louis jusqu'à la paix et le bannissement à cette époque. » Sa tête fut mise à prix à Marseille, en raison de son attitude à la Convention. Durand de Maillanne accusa les Jacobins d'avoir provoqué cette mesure contre lui, et leur vana des lors une haine implacable. Secrétaire de la Convention le 30 mai, il fut dénoncé comme l'auteur d'une lettre adressée à la commune d'Aix contre les journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin, et cependant il resta dans la Convention, ayant gardé pendant quelques mois un silence prudent. Le 9 thermidor, comme Robespierre faisait appel aux « hommes vertueux » de la Plaine, Durand de Maillanne, le jugeant perdu, lui lança cette apostrophe qui fut le signal du soulèvement de la majorité contre lui : « Scélérat ! la vertu dont tu profanes le nom doit te traîner à l'échafaud ! » Durand de Maillanne fut ensuite un des agents les plus actifs de la réaction thermidorienne, dénonçant plusieurs de ses collègues, et pressant l'assemblée de dissoudre partout les clubs de Jacobins. En avril 1796, il fit réintégrer aux armées le général de Prez de Crassier, destitué précédemment, et parla en faveur de l'impôt en nature. Le 6 mai, il fut nommé pour compléter la commission des onze; le 21, il fit étendre à tout rassemblement illégal le décret contre les insurgés de prairial, et provoqua encore l'arrestation de plusieurs représentants. En juillet, il fut envoyé dans le Midi, y poursuivit les débris du parti montagnard, toléra des massacres qui ensanglantèrent la Provence et couvrit de sa protection les bandes connues sous le nom de *Compagnies de Jésus*. Député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Anciens, le 23 vendémiaire an IV, par 245 voix sur 264 votants, il y apporta le même esprit, s'opposa, le 7 janvier 1796, à l'exclusion de Job-Armé, et parla en faveur des parents d'émigrés. Il fut élu secrétaire le 19 juillet, vota le rétablissement de la contrainte par corps, s'opposa à ce que les électeurs furent soumis au serment républicain, et sortit du Conseil le 20 mai 1797. A la suite du 18 fructidor, accusé d'avoir favorisé la rentrée des émigrés, il passa quelque temps à la prison du Temple; mais son grand âge le fit éclipser à la déportation. Mis en liberté le 26 février 1798, il adhéra plus tard au coup d'État de brumaire, et reçut de Bonaparte le poste de juge à la cour d'appel d'Aix, qu'il occupa jusqu'en 1800, époque de sa mise à la retraite — On a de Durand de Maillanne plusieurs ouvrages, parmi lesquels : *Dictionnaire du droit canonique* (1761); *Les libertés de l'Église gallicane prouvées et commentées...* etc. (1771); *Plan de code civil et uniforme pour toute la république française* (1793);

*Histoire de la Convention nationale*, publiée en 1825 dans la collection des Mémoires relatifs à la révolution française.

**DURAND-DUREPAIRE** (PIERRE), député de 1822 à 1827, né à Saint-Front-d'Alemps (Dordogne) le 8 octobre 1762, mort à Périgueux (Dordogne) le 15 mai 1843, était propriétaire et maire de Saint-Front-d'Alemps. Ses opinions royalistes le firent élire, le 9 mai 1822, député du 1<sup>er</sup> arrondissement de la Dordogne (Périgueux) par 155 voix (300 votants, 394 inscrits), et réélire le 25 février 1824, par 223 voix (304 votants, 379 inscrits), contre 76 voix à M. Verneilh-Puyrassau. Il vota constamment avec la droite, et n'eut d'ailleurs qu'un rôle parlementaire très effacé. « C'est un fort honnête homme, » dit une biographie de 1824.

**DURAND-FAJON** (MARIE-JACQUES, BARON), député de 1815 à 1827 et de 1830 à 1831, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 15 août 1758, mort à Montpellier (Hérault) en 1831, était négociant dans cette dernière ville; il y devint président du tribunal de commerce. Elu, le 22 août 1815, avec 113 voix sur 156 votants et 232 inscrits, député de l'Hérault, par le collège de département, il vota avec la minorité de la Chambre introuvable, et « fit de vains efforts, dit un biographe parlementaire, pour soustraire son département à l'inégalité de la répartition de 100 millions ». Durand-Fajon obtint le renouvellement de son mandat, le 4 octobre 1816, avec 92 voix (151 votants, 227 inscrits), puis le 20 septembre 1817, avec 678 voix (1,054 votants, 1,919 inscrits). Il siégea alors au centre droit. Louis XVIII lui conféra le titre de baron. Réélu, le 9 mai 1822, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de l'Hérault (Montpellier), par 358 voix (638 votants, 816 inscrits), contre 271 voix à M. Sales, de Pézenas, et le 27 février 1824, par 344 voix (582 votants, 768 inscrits), contre 237 voix à M. Ratyé de la Peyrade, il parla plusieurs fois sur le commerce et les finances. Il reçut un dernier mandat législatif, des électeurs de Montpellier, le 23 juin 1830, par 400 voix sur 731 votants et 775 inscrits, contre 221 voix à M. Pataille et 106 à M. Renouvier. Il était membre du conseil supérieur du commerce. Durand-Fajon combattit le ministère Polignac et vota, le 16 mars 1830, l'adresse des 221.

**DURAND-GAUTHIER** (ANTOINE-JOSEPH), député de 1837 à 1848, représentant à l'Assemblée constituante de 1848, né à Romorantin (Loir-et-Cher) le 29 mai 1795, mort à Paris le 11 juillet 1859, était avocat au barreau de Paris. Le 21 juin 1834, il se présenta pour la première fois à la députation dans le 2<sup>e</sup> collège de Loir-et-Cher (Romorantin) qui lui donna 60 voix, contre 99 à M. Oberlin, élu. Il n'entra à la Chambre que le 4 novembre 1837, comme député du même collège, avec 101 voix (185 votants, 228 inscrits). L'opposition libérale avait favorisé sa candidature, et M. Durand-Gauthier, au Palais-Bourbon, vota le plus souvent avec elle. Réélu successivement : le 2 mars 1839, par 114 voix (183 votants, 231 inscrits); le 9 juillet 1842, par 123 voix (199 votants, 239 inscrits), contre 74 voix à M. Pommeret; et le 1<sup>er</sup> août 1846, par 132 voix (227 votants, 271 inscrits), contre 94 voix à M. Martinet, il continua de s'associer aux votes de la gauche dynastique. Très modéré d'ailleurs, c'est parmi les conservateurs de la Constituante qu'il alla siéger après la révolution de février, quand il fut devenu (23 avril 1848) représentant

de Loir-et-Cher à cette assemblée, le 2<sup>e</sup> sur 6, par 54,293 voix (60,934 votants, 66,677 inscrits). Après s'être prononcé contre le rétablissement du cautionnement, il vota avec la droite : pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, et contre l'amnistie. Il n'appartint pas à d'autres législatures.

**DURAND-SAVOYAT** (NAPOLEON), représentant du peuple aux assemblées de 1848 et de 1849, né à Izeaux (Isère) le 24 octobre 1800, mort à Cornillon-en-Trièves (Isère) le 25 avril 1859, était le fils d'un cultivateur. Il suivit la même carrière, et acquit, en agriculture, aux Instituts d'Hofwyll près de Berne et de Roville près de Nancy, des connaissances pratiques. Il fut d'abord fermier à Avignonet (canton de Monestier-de-Clermont), puis cultiva sa propriété de Cornillon, dans l'Isère. Possesseur d'une fortune indépendante, Durand-Savoizat, dont les sentiments républicains s'étaient déjà manifestés en 1830, quand il avait pris la direction du journal le *Dauphinois*, fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Isère à l'Assemblée constituante, le 13<sup>e</sup> sur 15, par 73,442 voix (136,486 votants, 159,723 inscrits). Il prit place à gauche, fut membre du Comité de l'agriculture, et vota : contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, pour l'abolition du remplacement militaire; pour le droit au travail. Il était en congé lors du vote de l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac. Adversaire de la politique de L.-N. Bonaparte, il la combattit résolument, signa avec la Montagne la demande de mise en accusation du président et de ses ministres à propos des affaires de Rome, et se prononça contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition romaine. Réélu représentant de l'Isère à la Législative (13 mai 1849), par 70,060 voix (105,869 votants, 160,450 inscrits), il fit partie de la minorité démocratique, se signala par une vive opposition au gouvernement de l'Elysée, et repoussa l'expédition de Rome, la loi sur l'enseignement, la loi restrictive du suffrage universel, etc. Au coup d'Etat, Durand-Savoizat, « homme d'un rare esprit et d'un rare courage, » a écrit Victor Hugo, prit part aux tentatives du « Comité de résistance » dont faisaient partie aussi Jules Favre, Michel de Bourges, Carnot. « Il s'était fait depuis la veille et est resté jusqu'au dernier jour notre gardien, disons plus, notre huissier et notre portier. Il avait lui-même posé une sonnette sur notre table, et il nous avait dit : Quand vous aurez besoin de moi, sonnez, je viendrai. Partout où nous allions, il était là. Il se tenait dans l'antichambre, calme, impassible, silencieux, avec sa grave et noble figure, et sa redingote boutonnée et son large chapeau qui lui donnait l'air d'un ministre anglican. Il ouvrait lui-même la porte d'entrée, reconnaissait les survenants et écartait les importuns et les inutiles. Du reste, toujours gai et disposé à dire sans cesse : Cela va bien. Nous étions perdus, il souriait. L'optimisme dans le désespoir. » Durand-Savoizat entra dans la vie privée après le coup d'Etat de décembre.

**DURAND-SAVOYAT** (LÉONCE-EMILE), député de 1885 à 1889, neveu du précédent, né à

Monestier-de-Clermont (Isère) le 14 février 1847, se fit recevoir avocat, s'inscrivit en 1869 au barreau de Grenoble, mais s'occupa surtout d'agronomie. D'opinions démocratiques comme son oncle, il fut élu conseiller général de l'Isère pour le canton de Monestier-de-Clermont, et, lors des élections d'octobre 1885, fut porté sur la liste républicaine de son département : il devint député de l'Isère, le 6<sup>e</sup> sur 9, par 60,069 voix (112,659 votants, 162,975 inscrits). Il siégea dans la majorité opportuniste, et soutint les divers ministères qui occupèrent le pouvoir ; il vota notamment l'expulsion des princes (juin 1886). Dans la dernière session, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**DURANDART (JEAN-MARIE)**, député au Corps législatif de 1809 à 1813, né à Moutiers (Savoie) le 3 décembre 1766, mort à une date inconnue, était président du tribunal de Moutiers. Il fut élu, le 2 mai 1809, par le Sénat, député du Mont-Blanc au Corps législatif, et siégea dans cette assemblée jusqu'en 1813.

**DURANT (PIERRE)**, député de 1876 à 1878, né à Ceyzerieu (Ain) le 25 avril 1820, mort à Lyon (Rhône) le 16 juillet 1878, était officier de santé dans cette ville. Républicain radical, et très populaire à Lyon, il fut porté, le 8 février 1871, sur une liste de candidats démocrates à l'Assemblée nationale ; il échoua avec 34,034 voix sur 117,523 votants. Les élections législatives du 20 février 1876 lui furent plus favorables : la 3<sup>e</sup> circonscription de Lyon le choisit pour député par 13,075 voix (19,651 votants, 27,568 inscrits), contre 5,967 voix à M. Radisson, candidat constitutionnel. « Il faut, disait-il dans sa profession de foi, que notre parti, en passant du rôle de parti de l'opposition à celui de parti gouvernemental, et tout en tenant compte, dans une très large mesure, du tempérament général, n'oublie pas les réformes qu'il poursuit depuis si longtemps avec une constance et une fermeté que les événements, quelle qu'ait été leur gravité, n'ont pu ébranler. » Il siégea à gauche, vota pour l'amnistie, et fut des 863. Le 14 octobre 1877, il obtint sa réélection par 15,002 voix (20,828 votants, 27,711 inscrits), contre 5,589 voix à M. Radisson. M. Durant reprit alors sa place parmi les républicains radicaux de la Chambre, mais pour peu de temps ; il mourut pendant la législature, en juillet 1878.

**DURANT.** — Voy. MAREUIL (COMTE DE).

**DURANTEAU (LUC, BARON)**, député au Corps législatif de l'an X à 1816, représentant aux Cent-Jours, né à Bordeaux (Gironde) le 8 septembre 1747, mort à Bordeaux le 21 février 1823, entra au service en qualité de sous-lieutenant, le 24 mars 1769, dans le régiment de Médoc (70<sup>e</sup> d'infanterie), et fit la même année la campagne de Corse. Lieutenant en 1772, il fit celle de 1779 sur mer à bord de l'*Actif*, devint capitaine en 1784, et suivit le premier bataillon de son régiment (129<sup>e</sup> demi-brigade en l'an II), dans le comté de Nice et sur la rivière de Gènes, depuis le commencement de la guerre jusqu'à l'entrée des Français en Italie. Blessé en l'an II, sur les hauteurs du Moulinet, il se

trouva (12 brumaire an V) au combat de Saint-Michel, fut promu chef de bataillon, reçut un coup de feu à la tête pendant la bataille d'Arcole et se distingua à la Brenta, à Caldiero, à Rivoli, etc. En l'an VI, il fit partie de l'expédition de Suisse, et passa en Égypte dans le courant de la même année. Il combattit à Alexandrie, à Chebreiss, aux Pyramides, au siège du Caire, et poursuivit les Arabes jusque dans le désert. Adjudant général chef de bataillon en l'an VII, général de brigade à titre provisoire en l'an IX, il obtint, à sa rentrée en France, la confirmation de ce dernier grade (23 frimaire an X). Employé, le 28 ventôse suivant, dans la 20<sup>e</sup> division militaire, il fut élu par le Sénat, le 6 germinal de la même année, député de la Gironde au Corps législatif, et remplit ce mandat pendant toute la durée de l'Empire, en ayant obtenu le renouvellement le 18 février 1808. Duranteau fut encore employé à l'armée du Nord en 1806 ; il devint, le 4 mars 1807, major-général de la 2<sup>e</sup> légion de réserve de l'intérieur, organisée à Strasbourg, et passa, le 7 mars 1809, dans la 10<sup>e</sup> division militaire, où il commanda successivement les départements de la Haute-Garonne, de l'arnet-Garonne et des Pyrénées-Orientales, jusqu'au 16 novembre 1813, époque de sa mise à la retraite. De retour à Bordeaux, son pays natal, il fut élu, le 15 mai 1815, par le collège de département de la Gironde, avec 16 voix sur 27 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il mourut sous la Restauration.

**DURANTHON (ANTOINE)**, ministre de la justice, né à Mussidan (Dordogne) en 1736, exécuté à Bordeaux le 20 décembre 1793, studia le droit et fut d'abord avocat à Bordeaux. La Révolution le fit procureur général syndic de la Gironde. Appelé par Louis XVI, en remplacement de Dupont-Dutertre, à prendre le ministère de la justice, il occupa du 13 avril au 3 juillet 1792. Il annonça à l'Assemblée son « installation », lui communiqua par lettre la sanction du décret sur la guerre (21 avril), écrivit encore le 8 mai pour demander le rapport des « absurdes lois de notre ancien code » punissant de mort le meurtre involontaire, annonça des poursuites contre l'*Ami du peuple* et la saisie des presses de ce journal, et fut chargé, par intérim, du ministère des contributions. Mais il encourut le reproche d'impéritie, et le compte-rendu qu'il fit de ses travaux à l'Assemblée, le 24 juin, fut déclaré insuffisant. Ayant perdu la confiance de la majorité, il donna sa démission. L'année suivante, la commission révolutionnaire de Bordeaux le traduisit en jugement et le condamna à mort. Il fut exécuté à Bordeaux le 20 décembre 1793.

**DURANTI-CONCESSAULT (GUILLAUME-ANTOINE-FRANÇOIS, COMTE DE)**, député au Corps législatif de 1852 à 1856, né à Paris le 17 mars 1791, mort à Blancfort (Cher) le 2 novembre 1856, appartient à l'armée et parvint au grade de chef d'escadron. Il s'était retiré à Blancfort, dans l'arrondissement de Sancerre, où il était propriétaire et maire de sa commune, lorsqu'il fut élu, le 29 février 1852, avec l'appui du gouvernement, et, d'ailleurs, sans concurrent, député de la 1<sup>re</sup> circonscription du Cher au Corps législatif, par 22,144 voix (22,876 votants, 39,424 inscrits). Il prit part au rétablissement de l'Empire, fut de la majorité dynastique, et mourut avant la fin de la législature (1856). Il fut remplacé au Corps législatif par M. Guillaumin.

**DURAS** (AMÉDÉE-BRETAGNE-MALO DE DURFORT, DUC DE), pair de France, né à Paris le 5 avril 1771, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 3 août 1838. appartenait à une famille noble qui s'était distinguée dans la carrière des armes et avait fourni plusieurs généraux. Son père, Emmanuel-Céleste-Augustin de Durfort, duc de Duras, maréchal de camp, émigra sous la Révolution et mourut en 1800, en Angleterre. Amédée-Bretagne-Malo reçut une éducation distinguée et voyagea pour la perfectionner. Très attaché à l'ancien régime et à la personne du roi, il fut envoyé par Louis XVI en Autriche pour y complimenter l'empereur Léopold sur son avènement au trône. Le duc de Duras émigra comme son père et habita successivement l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne. Il commença à Vienne, en 1800, après la mort de son père, son service de premier gentilhomme de la chambre du roi, auprès de Louis XVIII, entra en France coté même année, se tint à l'écart sous l'Empire, et reçut à la Restauration (4 juin 1814) la dignité de pair de France. Il obtint aussi, le 24 novembre de la même année, le grade de maréchal de camp. Le duc de Duras, qui avait repris son poste de premier gentilhomme de la chambre du roi, en remplit les fonctions dans la séance de la Chambre des pairs assemblée le 9 mars 1815, à la nouvelle du débarquement de Napoléon. Il quitta Paris dans la nuit du 19 au 20 du même mois, accompagna Louis XVIII à Gand et revint avec lui. Son nom ne figure pas dans le jugement du maréchal Ney. En 1816, il entra à l'Académie française; il se retira de la vie politique à la révolution de 1830.

**DURAZZO** (JÉRÔME-LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH-MARIE, COMTE), membre du Sénat conservateur, né à Gênes (Italie) le 21 mai 1739, mort à Gênes le 21 janvier 1809, appartenait à une noble et ancienne famille dont les membres ont toujours occupé les principales charges dans la République de Gênes. Lui-même avait été doge. Sa haute situation dans son pays natal le fit inscrire par Napoléon I<sup>er</sup> sur la liste de ses sénateurs. Comte de l'Empire, du 26 avril 1808.

**DURAZZO** (HIPPOLYTE), député au Corps législatif en 1806, né à Gênes (Italie) en 1766, mort à une date inconnue, était propriétaire à Gênes. Issu de la même famille que le précédent, il fut, le 22 février 1806, nommé député au Corps législatif pour le département de Gênes. L'Empereur l'avait choisi directement, sur une liste de candidats présentée par le préfet de Gênes. Hippolyte Durazzo, député provisoire, ne siégea que durant l'année 1806.

**DURBACH** (FRANÇOIS-JEAN-FRÉDÉRIC), député en l'an XI et en 1808, représentant aux Cent-Jours, né à Cattenom (Moselle) le 16 avril 1763, mort à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 16 septembre 1827, était fils de Mathias Durbach et de Catherine Temmels. Partisan de la Révolution et grand propriétaire dans la Moselle, il fut nommé administrateur du département en 1790, membre du directoire du département, puis procureur-syndic en 1793, et, ayant protesté contre la journée du 20 juin 1792, fut condamné à mort de ce chef en 1793, mais réussit à s'échapper. Le 9 thermidor an XI, le Sénat conservateur le choisit comme député de la Moselle au Corps législatif, et lui renouvela son mandat, le 18 février 1808. Au premier retour des Bourbons en 1814, il exprima à la

tribune ses regrets « de voir les ministres de S. M. parvenus à déterminer le roi à n'accorder qu'une Charte uniquement concédée par son autorité, au lieu d'adopter ou d'accepter une véritable constitution libérale ». Le 27 juin 1814, il présenta une motion d'ordre « pour que le roi fût supplié de faire compléter les lois sur la liberté de la presse », liberté que, trois jours après, il demanda « illimitée ». En octobre il attaqua le ministre de la guerre, Dupont de l'Étang, au sujet du marché des vivres, et s'opposa à la restitution aux émigrés de leurs biens inventurés, mais demanda à leur profit une indemnité en rentes sur l'État. Il était en Allemagne, pour affaires particulières, au moment du retour de l'île d'Elbe. Il entra en France, et, le 12 mai 1815, le collège de département de la Moselle l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 73 voix sur 128 votants et 253 inscrits. Il fit partie de la majorité décidée à soutenir l'empire constitutionnel; après Waterloo, il se rendit à l'Élysée pour demander à l'Empereur une seconde abdication, et prononça à la tribune, contre les Bourbons, un discours dont la Chambre vota l'impression et la distribution aux troupes. Cet incident l'obligea à pourvoir à sa sûreté au second retour du roi. Compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet 1815, il écrivit au ministre de la police « qu'il avait pu déplaire, mais qu'il avait toujours agi en citoyen franc et loyal, étranger à tout esprit de parti comme à toute ambition », puis il se rendit en Belgique, et de là à Toplitz, en Bohême, où il se fixa. Une ordonnance royale lui permit, en 1819, de rentrer en France; il resta désormais étranger à la politique. On a de lui : *Des véritables intérêts de la maison de Bourbon* (1814). — *Nécessité d'une Constitution* (1814), etc.

**DUREAU DE LA MALLE** (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH-RENÉ), député au Corps législatif de l'an XI à 1807, né à Saint-Domingue le 21 novembre 1742, mort à Langis (Orne) le 19 septembre 1807, était le petit-fils d'un gouverneur de Saint-Domingue sous Louis XIV, après les guerres de la succession. Orphelin de très bonne heure, le jeune Dureau fut envoyé en France et placé à sept ans au collège du Plessis, à Paris, où il remporta le prix de poésie latine sur Delille, et le prix d'éloquence sur la Harpe. On dit que les scènes de tempête dont l'enfant fut témoin pendant la traversée firent une forte impression sur son esprit et lui inspirèrent plus tard le sujet de *Tourville*, tragédie en prose, son premier ouvrage. Après de brillantes études classiques, il s'adonna aux lettres, publia, en 1776, une traduction du *Traité des Bienfaits* de Sénèque, qui fut très goûtée des savants. Dureau de la Malle s'était lié avec d'Alembert, La Harpe, Chamfort et surtout Delille; l'exemple et les conseils de ce dernier l'encouragèrent à entreprendre une traduction de Tacite; il consacra seize ans à ce difficile travail, qui fut publié en 1790, conquit tous les suffrages. La Révolution interrompit les paisibles occupations de Dureau; il n'échappa point au reproche de professer des opinions aristocratiques, et vit un moment ses biens saquestrés et sa tête menacée, sous la prévention d'avoir marché contre la Convention, le 13 vendémiaire an IV. Il vécut, d'ailleurs, très retiré jusqu'au coup d'État de brumaire. Partisan du nouveau gouvernement, il devint conseiller général de l'Orne, où il était propriétaire, et fut admis, le 9 thermidor an XI, par le Sénat conservateur, à représenter ce département au

Corps législatif; il y siégea jusqu'en 1807. Membre de l'Institut, depuis 1804, il poursuivait alors la traduction des historiens latins, et s'attacha à *Salluste*, puis à *Tite-Live*; mais la mort le surprit avant qu'il eût pu terminer son œuvre. — Son fils, Adolphe-Jules-César-Auguste (1777-1857), est connu comme poète, archéologue et géographe.

**DUREAU DE VAULCOMTE** (GUILLAUME-ALBERT CHARLES), député de 1881 à 1889, né à Saint-Denis (île de la Réunion) le 5 avril 1836, n'avait pas d'antécédents politiques quand il fut nommé, le 25 septembre 1881, par 3,366 voix sur 7,549 votants et 15,476 inscrits, contre 3,152 voix à M. Dufour-Brunet et 983 à M. Fortuné Naturel, député de l'île de la Réunion (1<sup>re</sup> circonscription). D'opinions républicaines modérées, M. Dureau de Vaulcomte siégea à gauche et soutint le gouvernement. Il donna son approbation à la politique de M. Jules Ferry, et intervint dans la discussion du budget des colonies, ainsi que dans les questions d'intérêt local relatives à l'île de la Réunion. M. Dureau de Vaulcomte prit aussi une part assez active aux débats touchant les divers projets d'organisation municipale. Réélu, le 11 octobre 1885, le second de la liste républicaine par l'île de la Réunion, qui lui donna 9,259 voix (12,693 votants et 35,513 inscrits), il reprit sa place dans la majorité, combattit (février 1886) le traité conclu, le 17 décembre 1885, avec la reine de Madagascar, et se prononça, dans la dernière session: pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution; absent par congé lors des derniers scrutins de la législature.

**DURÉAULT** (PIERRE-MARCELLIN-CHRISTOPHE), député de 1832 à 1834, né à Morogues (Saône-et-Loire) le 13 novembre 1789, mort à Lyon (Rhône) le 15 juillet 1868, exerça la profession d'avocat à Chalou, puis celle de juge de paix à Saint-Gengoux (1830-1851). Partisan de la monarchie de juillet, et conseiller général de Saint-Gengoux de 1838 à 1852, il fut, le 12 juin 1832, élu député du 2<sup>e</sup> collège de Saône-et-Loire (Mâcon) par 170 voix sur 295 votants et 869 inscrits, contre M. Toudut, 64 voix, et M. de Lamartine, 52. Il vota avec la majorité conservatrice, et se présenta sans succès aux élections générales du 21 juin 1834, où il n'obtint que 97 voix contre 102 à M. Delacharme, élu, et à celles du 4 novembre 1837, où il échoua avec 145 voix contre 187 à M. de Lamartine, élu.

**DURÉAULT** (JEAN-JACQUES-ANTOINE-EMILE), représentant en 1871, né à Burzy (Saône-et-Loire) le 4 février 1824, était ingénieur en chef des ponts et chaussées, au service du canal du Centre, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 4<sup>e</sup> sur 12, par 69,914 voix (le chiffre des votants et celui des inscrits n'ont pas été mentionnés au procès-verbal). Il siégea au centre gauche, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour l'amendement Marcel Barthe, pour le retour du parlement à Paris, pour le message du 13 novembre, pour l'arrêtés sur les enterrements civils, pour l'état de siège, pour le ministère de Broglie, pour la proposition Casimir Périer, pour la proposition du centre gauche, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles, contre le 24 Mai, contre la démission de M. Thiers, contre la circulaire

Pascal, contre la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, contre la loi sur les maires, contre la dissolution, contre l'amendement Pascal Duprat. Il s'abstint sur le pouvoir constituant de l'Assemblée. M. Duréault n'a pas fait partie d'autres législatures, et a été admis à prendre sa retraite, comme ingénieur en chef des ponts et chaussées, le 27 juin 1874.

**DURET** (LOUIS-FRANÇOIS), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure) le 19 janvier 1752, mort à Saint-Jean-d'Angely le 23 décembre 1837, fut, en 1795, élu juge près le tribunal du district de cette localité, qui s'appela alors Angely-Boutonne. En l'an V, il passa, en la même qualité, au tribunal de Saintes, puis il quitta (an VII) la magistrature, pour entrer, après le coup d'Etat de Brumaire, dans l'administration, comme sous-préfet de Saint-Jean-d'Angely. Le 27 brumaire an XII, Louis-François Duret fut élu, par le Sénat conservateur, député de la Charente-Inférieure au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1808.

**DURET** (LOUIS-GABRIEL), représentant aux Cent-Jours, né à Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure) le 9 avril 1781, mort à Saint-Jean-d'Angely le 24 mai 1868, était avocat dans cette ville, quand il fut élu, le 11 mai 1815, député suppléant de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angely à la Chambre des Cent-Jours, avec 54 voix sur 96 votants. Il se trouva appelé à siéger tout de suite, par suite de l'option de Regnault de Saint-Jean-d'Angely pour le collège de département. M. Duret, qui ne fit point partie d'autres législatures, devint, sous la monarchie de juillet, président du tribunal civil de Saint-Jean-d'Angely; il s'occupa en même temps de travaux historiques relatifs à l'ancienne juridiction de Saint-Jean-d'Angely et à la province de Saintonge, et publia sur ces sujets des articles dans les journaux de la localité. Ses notes sur l'entrevue de Bertrand et Got et de Philippe le Bel ont été insérées dans l'*Histoire de l'Eglise saintonge et aunisienne* de Briand.

**DURFORT** (ETIENNE-NARCISSE, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 3 octobre 1753, mort à Paris le 2 mars 1839, appartenait à une des familles les plus marquantes de l'aristocratie française, sous l'ancien régime; il suivit la carrière des armes. Entré au service en 1769, comme sous-lieutenant au régiment de Chartres-cavalerie, capitaine au régiment de Condé en 1770, il devint colonel du régiment de son nom (dragons-Durfort) le 11 novembre 1782, et fut fait chevalier de Saint-Louis. Il émigra en 1791, et servit dans l'armée des princes; en 1795, il était aide-de-camp de Monsieur, comte d'Artois. Promu maréchal de camp en émigration, il fut appelé au grade de lieutenant-général des armées du Roi le 22 juin 1814. Capitaine-lieutenant de la gendarmerie de la garde royale, créé commandeur de Saint-Louis, le 22 juin 1814, il fut nommé pair de France le 17 août 1815; il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Aucun souvenir n'est attaché au rôle parlementaire du comte de Durfort, dont la carrière conserva un caractère essentiellement militaire. Nommé gouverneur de la 6<sup>e</sup> division militaire (Besançon), le 10 janvier 1816, il reçut le grand-cordon de Saint-Louis le 3 mai suivant, et la rosette d'officier de la Légion d'honneur le 19 août 1823. M. de Durfort siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort:

**DURFORT.** — Voy. DURAS (DUC DE).

**DURFORT-CIVRAC** (ALEXANDRE-EMMANUEL, MARQUIS DE), député de 1824 à 1827 et pair de France, né à Paris le 6 février 1770, mort à Beaupréau (Maine-et-Loire) le 16 septembre 1835, était fils de Jean-Laurent, marquis de Durfort-Civrac, depuis duc de Lorges, un des chefs de l'émigration. Le marquis Alexandre-Emmanuel apprit le métier des armes à l'armée des princes; chevalier de Saint-Louis, il fut, le 20 avril 1814, nommé colonel de la légion de Maine-et-Loire (27<sup>e</sup> régiment d'infanterie). Il était maréchal de camp, quand il présida, en 1820 et en 1823, le collège électoral du 3<sup>e</sup> arrondissement de Maine-et-Loire (Beaupréau). Le 25 février 1824, il fut élu député dans ce collège, par 154 voix sur 225 votants et 250 inscrits, contre 70 voix données à M. Ternaux. Il se montra à la Chambre un des partisans les plus fermes et les plus silencieux de M. de Villèle, fut élevé à la pairie le 5 novembre 1827, et joua au Luxembourg un rôle aussi effacé qu'au Palais-Bourbon. A la révolution de juillet, il fit partie des pairs de Charles X dont la nomination fut annulée par le nouveau gouvernement.

**DURFORT-CIVRAC** (MARIE-HENRI-LOUIS, COMTE DE), député au Corps législatif de 1852 à 1857, et de 1859 à 1870, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1884, né à Beaupréau (Maine-et-Loire) le 26 juillet 1812, mort à Paris le 21 février 1884, appartenait à la branche cadette de l'ancienne famille de Durfort. Riche propriétaire en Maine-et-Loire, conseiller municipal de Beaupréau depuis 1840, conseiller d'arrondissement depuis 1842, conseiller général depuis 1848, il fut le candidat des conservateurs-légitimistes de la 4<sup>e</sup> circonscription de ce département au Corps législatif de 1852, et il l'emporta avec 9,772 voix (18,757 votants et 34,002 inscrits) sur M. Cesson-Lavan, candidat officiel, 4,321 voix, et de Quatrebarbes, 4,410. Il conserva dans l'Assemblée son indépendance, et ne fut pas réélu le 22 juin 1857, n'ayant obtenu que 7,964 voix contre 9,536 à M. de Las Cases, candidat officiel. Il engagea encore la lutte le 1<sup>er</sup> juin 1863, et obtint, sans être nommé, 11,757 voix contre 17,282 à M. de Las Cases. Il réussit à rentrer au Corps législatif le 24 mai 1869, avec 15,701 voix (30,817 votants, 41,238 inscrits), contre 14,810 voix au député sortant. Il fut du tiers-parti, signa l'interpellation des 116, et réclama des franchises municipales. En 1870, il se prononça contre la déclaration de guerre à la Prusse. Porté, le 8 février 1871, sur la liste conservatrice de Maine-et-Loire, il fut élu représentant à l'Assemblée nationale, le 8<sup>e</sup> sur 11, par 93,847 voix sur 120,174 votants et 151,588 inscrits. Il prit place à droite, fit partie de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, et vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre la dissolution, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour la démission de Thiers au 24 mai et pour le septennat. Mais il se sépara de la majorité monarchiste pour voter contre la loi des maires présentée par le ministère de Broglie. Il repoussa, en février 1875, l'ensemble des lois constitutionnelles. Les élections du 20 février 1876 renvoyèrent M. de Durfort-Civrac à la Chambre : député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Cholet, avec 10,781 voix sur 11,675 votants et 19,003 inscrits, il reprit sa place à droite et se fit remarquer par la net-

teté de ses opinions et par la loyauté de son attitude politique. Les gauches ayant adopté sa candidature à la vice-présidence de la Chambre, il fit partie du bureau depuis le 13 mars 1876 jusqu'à la fin de la législature. En mai 1876, il interpella le gouvernement sur la révocation, par le préfet des Bouches-du-Rhône, de tous les maires et adjoints pris en dehors des conseils municipaux; l'arrêté du préfet fut d'ailleurs retiré immédiatement. M. de Durfort-Civrac vota avec la minorité royaliste et soutint le gouvernement du Seize-Mai. Toutefois il ne voulut point de l'appui officiel du ministère lors des élections du 14 octobre suivant, et désavoua l'emploi des affiches blanches. Réélu par 12,097 voix (14,268 votants, 19,386 inscrits) contre 2,015 voix à M. Béchot, il vit son élection validée une des premières : M. de Durfort-Civrac prononça à cette occasion un discours par lequel il exhortait la majorité républicaine à respecter toujours la liberté électorale. Il fut maintenu à la vice-présidence de la Chambre le 10 janvier 1878, ainsi que dans les sessions suivantes, et vota contre le ministère Dufaure, contre les lois Ferry sur l'enseignement, contre l'article 7 et l'application des lois aux congrégations, contre le divorce, etc. Il obtint encore sa réélection le 21 août 1881, par 11,143 voix (14,365 votants, 19,685 inscrits), contre 8,102 voix à M. Arthur Janvier de la Motte. Comme précédemment, il siégea dans les rangs des conservateurs, combattit avec eux les ministères républicains, et mourut (février 1884) avant le terme de son mandat.

**DURFORT-CIVRAC.** — Voy. LORGES (DUC DE).

**DURGET** (PIERRE-ANTOINE), député en 1789, né à Vesoul (Haute-Saône) le 24 mars 1745, mort à Vesoul le 21 novembre 1817, était fils d'un procureur au bailliage-présidial de Vesoul. Il étudia le droit, se fit recevoir avocat et exerça dans sa ville natale. Le 12 avril 1789, il fut élu député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Vesoul. Durget fut dans l'Assemblée au nombre des rares députés du tiers qui se montrèrent exclusivement dévoués au roi. Le *Moniteur* mentionne son nom dans une affaire assez curieuse. Un sieur Baudry de la Richardière, habitant des Sables-d'Olonne, accusé d'avoir tenu, en achetant du tabac chez un marchand de cette ville, des propos injurieux et grossiers contre le général La Fayette et contre la cocarde nationale, fut mis en état d'arrestation par la garde nationale des Sables-d'Olonne. Le nom du prince de Lambesc et le rôle joué par cet officier général dans les premiers troubles de la capitale ayant été mêlés aux propos du sieur de la Richardière, l'affaire fit du bruit. L'Assemblée s'en occupa. Durget fut chargé de présenter le rapport, au nom du comité des recherches; il fit voter une démarche auprès du roi pour le supplier de faire élargir le sieur de la Richardière, « tout en émettant un vœu d'enquête relatif au rôle joué par le prince de Lambesc. » Au cours du débat soulevé par l'incident, le député Loffical fit une déposition très importante, corroborant les déclarations juridiques de Besenval. Le samedi 7 août 1790, Durget demanda qu'on plaçât en bonne et sûre garde les députés accusés pour l'affaire du 6 octobre. Après la session, il émigra en Allemagne. Il fit plusieurs campagnes dans le corps de Condé. Diverses missions lui furent confiées, après que « Monsieur » eut pris le

titre de « régent du royaume ». Il entra en 1814, et Louis XVIII lui accorda alors des lettres de noblesse, avec la devise : *Deo et regi fides impavida*. Créé à cette époque chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, il devint en 1815 chevalier de Malte. Il entra à Vesoul avec la modeste pension de « chef de bataillon en retraite », et mourut peu après.

**DURIN** (ANTOINE), député en 1791, né à Montlucan (Allier) le 5 octobre 1759, mort à Moulins (Allier) le 21 octobre 1807, était juge à Decize lors de son élection, le 6 septembre 1791, par le département de la Nièvre, comme député à l'Assemblée législative : il passa le 4<sup>e</sup> sur 7, avec 206 voix sur 810 votants. Son rôle parlementaire fut sans importance. Durin fut élu président du tribunal criminel de l'Allier le 25 germinal an VII, et Bonaparte lui conserva ces fonctions. Membre de la Légion d'honneur, du 25 prairial an XII.

**DURIS-DUFRESNE** (FRANÇOIS), député au Corps législatif de l'an XII à 1809, et député de 1827 à 1834, né à Châteauroux (Indre) le 23 décembre 1769, mort à Paris le 3 novembre 1837, était, en 1787, « membre du bureau de charité » à Châteauroux. Il prit du service à la Révolution, devint (1791) officier d'infanterie, et passa dans la cavalerie en 1792. On le retrouve en l'an IV officier municipal dans sa ville natale, puis conseiller d'arrondissement de l'Indre en l'an VIII. Rallié à Bonaparte, il fut désigné le 29 thermidor an XII, par le Sénat conservateur, pour représenter au Corps législatif le département de l'Indre. Il siégea jusqu'en 1809. Sous la Restauration, il combattit le gouvernement dans les rangs de l'opposition constitutionnelle, et, après avoir échoué le 13 novembre 1822, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de l'Indre (Châteauroux), avec 109 voix contre 116 à M. Taillandier, élu, il entra à la Chambre des députés comme député du 2<sup>e</sup> arrondissement (la Châtre), le 17 novembre 1827, avec 149 voix (234 votants et 316 inscrits), contre 37 voix à M. Bourdeau-Fontenet et 32 à M. Souvigny. Duris-Dufresne vota avec le côté gauche, fut des 221, et obtint sa réélection le 23 juin 1830, par 178 voix sur 249 votants et 324 inscrits, contre 63 voix à M. le comte de Paumulle. Il adhéra à la révolution de juillet et à l'avènement de Louis-Philippe; mais les événements le rejetèrent bientôt dans l'opposition dynastique. Réélu, le 5 juillet 1831, par 118 voix sur 162 votants et 193 inscrits, il se prononça notamment contre les ordonnances du 31 novembre relatives à la nomination de 36 nouveaux pairs, et contre l'emploi officiel de la dénomination inconstitutionnelle de « sujets du roi », signa le *compte rendu* de 1832, et fut de ceux qui se récusèrent (1833) dans l'affaire du journal la *Tribune*.

**DUROC** (GÉRAUD-CHRISTOPHE MICHEL), DUC DE FRIUL, membre du Sénat conservateur, né à Pont-à-Mousson (Meurthe) le 25 octobre 1772, mort à Reichenbach (Saxe) le 23 mai 1813, était fils d'un capitaine, chevalier de Saint-Louis; il suivit les cours de l'École militaire de Pont-à-Mousson, puis entra comme élève sous-lieutenant d'artillerie à l'école de Châlons. Lieutenant en second d'artillerie, le 1<sup>er</sup> juin 1793, au 4<sup>e</sup> régiment, il devint successivement lieutenant en premier (20 novembre 1793), capitaine en second (22 octobre 1794), et capitaine commandant (23 mai 1797). En 1792, il avait émigré en Allemagne et avait été dénoncé comme royaliste; il se disculpa, reentra en France et fit les

premières campagnes de la Révolution en qualité d'aide-de-camp du général Lespinasse; Recommandé par son ancien camarade de l'École militaire, Marmont, il devint aide-de-camp du général Bonaparte, auquel il témoigna autant de dévouement que de fidélité. Aux passages de l'Isonzo et des gorges de la Brenta (Frioul), où il eut un cheval tué sous lui; il fit des prodiges de valeur. A la prise de Gradiska; il fut cité à l'ordre du jour de l'armée d'Italie. Nommé chef de bataillon, il accompagna Bonaparte en Egypte; à la bataille de Salabieh, le rapport du général en chef au Directoire le signala comme ayant couru les plus grands dangers. Il se fit également remarquer aux sièges de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acro. Il avait été grièvement blessé d'un éclat d'obus à la bataille d'Aboukir. Re entré en France avec son général en chef, il prit une part active au 18 brumaire, fut nommé général de brigade et premier aide-de-camp de Bonaparte. Gouverneur des Tuileries, il quitta ce poste pour accompagner Bonaparte en Italie, et assista à la bataille de Marengo. Le premier consul lui confia les missions les plus délicates, successivement près des cours de Berlin, de Vienne, de Stockholm et de Saint-Petersbourg. Général de division en l'an XI, puis membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, grand officier de l'ordre le 25 prairial suivant, et grand-aigle le 25 prairial an XIII, il remplaça momentanément, en 1805, dans le commandement des grenadiers de l'armée d'Allemagne, le général Oudinot, grièvement blessé. Il quitta ce poste important pour de nouvelles missions diplomatiques, d'abord auprès du roi Frédéric-Guillaume de Prusse, puis auprès de l'Electeur de Saxe, avec lequel il signa un traité de paix (1806). Ce fut encore par ses soins que furent obtenus l'acte d'adhésion de plusieurs princes allemands à la Confédération du Rhin, l'acte par lequel Charles IV et le prince Ferdinand cédaient à la France leurs droits à la couronne d'Espagne (5 mai 1808), et l'armistice de Znaim (juillet 1808). Duroc avait été, le 19 mars de cette année, créé duc de Frioul. Le roi de Hollande, Louis-Bonaparte, le nomma général-major de l'armée hollandaise. Il prit une part glorieuse aux batailles de Wagram et d'Essling, suivit Napoléon en Russie, et fut nommé membre du Sénat conservateur, le 5 avril 1813. Duroc n'eut pas le temps de siéger.

Il accompagna l'empereur en Saxe, et assista à la bataille de Lutzen. Le 22 mai, à Wurtzen, il escortait, avec les ducs de Vicence et de Tréviso, l'Empereur, qui descendait au galop un petit chemin creux pour gagner une éminence d'où il put juger de l'effet de la charge des 14,000 cavaliers du général Latour-Maubourg dans la plaine de Reichenbach. Tout à coup, un boulet vint frapper un arbre, ricocha, tua le général Kirgenier, de l'escorte, et atteignit mortellement Duroc au bas-ventre; on le transporta dans une petite ferme. Le *Moniteur* du 30 mai 1813 raconte ainsi les adieux de Duroc à l'Empereur, qui était venu le voir, aussitôt la bataille gagnée et l'armée rentrée au bivouac. « Il le trouva avec sa pleine connaissance et montrant le plus grand sang-froid. Le duc serra la main de l'Empereur.... « Toute ma vie, dit-il, a été consacrée à votre service et je ne la regrette que par l'utilité dont elle pouvait vous être encore.... J'ai vécu en honnête homme, je ne me reproche rien. Je laisse une fille, Votre Majesté lui servira de père. » — L'Empereur, serrant de la main droite le grand maréchal, resta un quart d'heure la tête ap-

puyée sur la main gauche dans le plus profond silence. Duroc rouplit le premier le silence : « Ah ! Sire ! allez-vous-en, ce spectacle vous peine !... » L'Empereur quitta le duc de Frioul sans pouvoir lui dire autre chose que ces mots : « Adieu donc... mon ami. »

Duroc expira peu après. Napoléon acheta au prix de 20,000 fr. la chaumière où Duroc était mort, fit un legs considérable à sa fille, ordonna que son corps fût déposé aux Invalides, que son nom fût gravé sur l'Arc de Triomphe et sur les tables de bronze du palais de Versailles. Louis-Philippe a fait, depuis, placer les cendres de Duroc à côté de celles de Napoléon.

**DUROSIER** (JEAN-THÉODORE, BARON), député de 1834 à 1837, et de 1839 à 1848, né à Montbrison (Loire) le 24 décembre 1793, mort au château de la Varenne le 28 août 1855, était propriétaire dans la Loire. Membre du Conseil général de ce département, il entra à la Chambre, le 21 juin 1834, comme député du 3<sup>e</sup> collège électoral de la Loire (Féurs), élu par 93 voix sur 160 votants et 266 inscrits, contre 66 voix données à M. Verne de Bachelard. Il siégea sur les bancs ministériels, et ne fut pas réélu le 4 novembre 1837, n'ayant obtenu que 73 voix contre 143 données à l'élu, M. Conte. Plus heureux, le 2 mars 1839, il fut élu par 145 voix sur 219 votants et 294 inscrits, contre 74 voix à M. Conte, député sortant. Son mandat lui fut renouvelé, une première fois, le 9 juillet 1842, par 164 voix sur 170 votants et 322 inscrits, et une seconde fois, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 179 voix sur 183 votants et 356 inscrits. Son rôle parlementaire fut toujours celui d'un ministériel discipliné. La révolution de février mit fin à sa carrière politique.

**DUROSNE** (ANTOINE - JEAN - AUGUSTE, COMTE), pair des Cent-Jours, député de 1830 à 1837 et pair de France, né à Paris le 9 novembre 1771, mort à Paris le 5 février 1849, était le fils d'un chef de bureau au ministère de la guerre. Destiné de bonne heure à la carrière militaire, il y obtint un rapide avancement, fut attaché au général d'Arville en qualité d'aide-de-camp, et, par la faveur de son chef, arriva, sous le Directoire, au grade de colonel du 16<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. Il fit en 1800 la campagne d'Allemagne, et se distingua à la bataille de Moskirsch; sa conduite à Austerlitz lui mérita le grade de général de brigade. Il combattit encore à Iéna, prit part (1807) à la campagne de Pologne, se distingua à Glottau, où il défit complètement l'arrière-garde des Russes, fut créé commandeur de la Légion d'honneur le 14 mai 1807, et reçut en 1808 le titre de comte. Napoléon le choisit pour un de ses aides-de-camp. La même année, il suivit l'Empereur en Espagne. Appelé, en 1809, à la grande armée, il fit la guerre contre l'Autriche et fut nommé général de division le 16 avril. Blessé à Essling, il fut fait prisonnier, et passa pour mort jusqu'au moment de l'armistice. Le général Durosnel fut fait, en 1811, grand officier de la Légion d'honneur. Après avoir pris part à la campagne de Russie, il fut nommé (1813) gouverneur de la ville de Dresde, où il resta jusqu'à la capitulation. La première Restauration donna à Durosnel la croix de Saint-Louis. Mais ayant accepté de Napoléon, aux Cent-Jours, la pairie (2 juin 1815) et le commandement en second, sous ses ordres immédiats, de la garde nationale de Paris, il fut laissé en non-activité lors du second retour des Bourbons. La révolution de juillet lui rouvrit

le chemin des honneurs. Le grand collège de Seine-et-Marne l'envoya, le 27 novembre 1830, par 410 voix sur 724 votants et 1,227 inscrits, remplacer à la Chambre M. Eugène d'Harcourt, nommé ambassadeur d'Espagne. Le comte Durosnel prit place au centre et fit partie de la majorité ministérielle jusqu'en 1837, ayant été réélu : le 5 juillet 1831, par le 3<sup>e</sup> collège de Seine-et-Marne (Fontainebleau), avec 184 voix (265 votants, 365 inscrits), et le 21 juin 1834, avec 177 voix (273 votants, 367 inscrits), contre 58 à M. Adrien de Beaumont. Il prit, d'ailleurs, peu de part aux délibérations : « Il garda, écrit un de ses biographes, un prudent silence, et ne se fit connaître de ses collègues qu'en votant, dans un comité secret, pour que les députés eussent encore l'habit brodé que la Restauration leur avait donné... » Bientôt il accepta, auprès de Louis-Philippe, les fonctions d'aide-de-camp qu'il avait remplies autrefois auprès de Napoléon. Grand croix de la Légion d'honneur (mai 1832), il fut créé pair de France le 3 octobre 1837. Il continua de voter au Luxembourg selon les vœux du pouvoir, et rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

**DUROUSSIN** (VIVANT), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, appartient à la magistrature, comme juge au tribunal de district de Louhans. Le 31 août 1791, il fut élu, le 10<sup>e</sup> sur 11, député de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative (le chiffre des voix obtenues et celui des votants manquant au procès-verbal). Il se fit peu remarquer dans l'Assemblée, où il vota avec la majorité. On le retrouve, après le 18 brumaire, suppléant au tribunal civil de Louhans (16 prairial an VIII).

**DU ROY** (JEAN-MICHEL), membre de la Convention, né à Bernay (Eure) le 22 décembre 1753, mort à Paris le 16 juin 1795, était avocat à Bernay avant la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint, en 1790, juge au tribunal de sa ville natale, et fut nommé (septembre 1791) député suppléant de l'Eure à l'Assemblée législative, sans être appelé à y siéger. Le 5 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département de l'Eure, le 4<sup>e</sup> sur 12, avec 318 voix sur 558 votants; il siégea à la Montagne, et, dans le procès de Louis XVI, repoussa l'appel au peuple, et répondit, au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Par justice, je vote pour la mort, et, par humanité, je demande que le jugement soit promptement exécuté. » Le 8 février 1793, dans un discours sur la nécessité de faire la Constitution, il dit : « Tandis qu'il nous faut du calme, on a jeté entre nous un ferment de division, cette malheureuse affaire des 2 et 3 septembre. On a cherché à imputer ces crimes à quelques membres de la Convention, on les a présentés comme les auteurs et les instigateurs. Je crois donc que, pour faire cesser toute espèce de discussion, il faut jeter un voile épais sur ces événements. Je suis étranger à Paris, je ne me suis jamais permis aucun acte de violence; ainsi je puis parler à front découvert. »

Le 18 avril, il engagea de nouveau ses collègues à abjurer leurs dissensions. « J'arrive de deux départements, dit-il, et je m'acquitte de l'obligation que j'ai contractée envers les citoyens de ces départements; ils m'ont chargé de vous dire que jusqu'à présent l'assemblée s'est plutôt occupée des intérêts de ses membres que de l'intérêt général. Les citoyens se portent en foule aux frontières. Eh bien! pour recouper des sacrifices qu'ils font, ils veulent que

vous cessiez enfin de vous déchirer. Abandonnez toutes nos haines particulières pour nous occuper de l'intérêt du peuple français. Je sais ce que Doucet a écrit contre moi, mais je l'oublie bien sincèrement. » (On applaudit.) Doucet répond aussitôt : « Je vous ai offensé, il est vrai, j'ai écrit contre vous ; mais je vous en demande, en présence de mes collègues, l'excuse la plus formelle. (On applaudit.) Je désavoue les opinions que la prévention m'a pu dicter sur votre compte. » Doucet et Duroy s'embrassent. « La salle retentit, dit le *Moniteur*, des applaudissements unanimes de l'Assemblée et des citoyens des tribunes. » Ces beaux sentiments ne devaient pas durer ; le 13 juin, Duroy lui-même demanda le décret d'accusation contre Buzot ; il fit voter (13 juillet) que Couppé (des Côtes-du-Nord), fugitif et arrêté, serait considéré comme simple particulier ; interpella (4 juillet) le comité de Salut public sur les mesures à prendre relativement au département de l'Eure, suspect de fédéralisme ; fut envoyé en mission dans l'Eure et le Calvados quelques jours après, et rappelé le 3 septembre, sur la motion de Barère. Le 24 septembre, il parla en faveur du général Landremont, et se plaignit de la destitution d'une foule de bons officiers, qui, « pour avoir le malheur d'être nés nobles, n'en sont pas moins sans-culottes. » Le 3 octobre, il fit décréter Richou d'accusation. Après la chute de Robespierre, il défendit encore les idées de la Montagne, demanda (2 vendémiaire an III) qu'on fût un peu moins clément pour les aristocrates qui minaient le gouvernement républicain ; réclama (9 brumaire an IV) le rapport du décret déclarant Bordeaux en état de rébellion, et la restitution à ce département de son ancien nom de « la Gironde » ; discuta (26 brumaire) le projet de décret sur l'instruction publique ; demanda (24 ventôse) le rapport de la loi sur les suspects ; s'efforça (12 germinal) de calmer le peuple qui avait envahi la Convention ; insista (1<sup>er</sup> prairial) pour que les patriotes fussent armés et pour la mise en liberté des députés arrêtés depuis le 12 germinal ; le même jour, il fut nommé membre de la commission chargée de dissoudre le Comité de sûreté générale, et, désigné comme un des instigateurs de la journée, fut décrété d'arrestation. Traduit devant un conseil militaire, avec les derniers Montagnards, le 26 prairial, il fut comme eux condamné à mort. L'arrêt prononcé, on les fit passer dans une autre salle, en attendant le départ pour l'échafaud. A ce moment Rome se frappa d'un coup de couteau, puis passa l'arme à Goujon, qui se donna un coup mortel. Duroy fit de ceux qui ne réussirent qu'à se blesser ; il marcha saignant à l'échafaud et mourut avec courage.

**DUROYER DE BOURNONVILLE** (GILBERT-FRANÇOIS-CHARLES-LOUIS, CHEVALIER), seigneur de Flavy-le-Martel, député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, fut élu, le 23 mars 1789, par le bailliage de Vermandois, député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux. Il fut admis à siéger comme titulaire le 23 décembre 1790, en remplacement du vicomte Desfossez, démissionnaire, et n'eut qu'un rôle parlementaire sans importance.

**DUROZIER DE MAGNEUX** (DENIS), député au Corps législatif de 1810 à 1813, né à Saint-Léger (Loire) le 8 novembre 1759, mort le 24 août 1813, appartenait, en 1789, aux armées du roi, comme sous-lieutenant dans un régi-

ment de cavalerie. Promu lieutenant le 20 juin 1792, puis capitaine, il donna sa démission après la mort de Louis XVI. Plus tard il devint maire et conseiller d'arrondissement de Roanne, où il exerça quelque temps, par intérim, les fonctions de sous-préfet. Le Sénat conservateur le nomma (10 août 1810) député du Rhône au Corps législatif impérial, où Durozier de Magneux siégea jusqu'à sa mort.

**DURRIEU** (ANTOINE-SIMON, BARON), député de 1834 à 1846, pair de France, représentant du peuple à l'Assemblée législative en 1851, né à Grenade-sur-l'Adour (Landes) le 20 juillet 1775, mort à Saint-Sever (Landes) le 7 avril 1862, fit ses études au séminaire d'Aire, et en sortit en 1798, pour se rendre, avec le corps des gardes nationaux de Bayonne, sur les bords de la Bidassoa. Il devint capitaine des volontaires basques et entra, en 1795, dans l'armée des Pyrénées-Orientales. Après le traité de Bale, il fit campagne en Italie, puis en Egypte, et se distingua à la bataille des Pyramides. Mais sa santé l'obligea à revenir en France, d'où il repartit pour assister aux combats d'Engiu, de Moeskirch, de Biberach, de Marengo, du Mincio et de Caldiero. Il n'obtint qu'en 1807 le grade de chef de bataillon, conquit celui de colonel à Wagram, et fut promu général de brigade pour les talents dont il fit preuve dans la défense de Glogau, à Lützen et à Bautzen. Le 21 avril 1811, Durrieu avait été présenté à Napoléon, qui le fit (9 mai) chevalier de l'Empire. A son retour à Paris, il remplit les fonctions de chef de division au ministère de la guerre. Les Cent-Jours le rappellèrent à l'activité ; le général Durrieu fut à Fleurus et à Waterloo. Rallié à la Restauration, il fut nommé en 1818, un des seize maréchaux de camp du corps royal d'état-major, et élevé, en 1829, au grade de général de division. Sa carrière militaire ne fut pas interrompue par le gouvernement de juillet. Chargé du commandement de la division d'Ajaccio, il reçut le titre d'inspecteur général d'infanterie en 1833. Enfin le 3<sup>e</sup> collège de son département d'origine, Saint-Sever, l'appela, le 31 janvier 1834, par 117 voix sur 161 votants et 270 inscrits, à remplacer M. Brethous-Peyron, démissionnaire. Il fit partie de la majorité, obtint sa réélection le 21 juin de la même année, au renouvellement général, par 105 voix (166 votants, 272 inscrits), contre 30 voix à Jacques Laffitte et 29 à M. Laurentin, et, toujours candidat du gouvernement, fut encore renommé : le 4 novembre 1837, par 125 voix (190 votants, 318 inscrits), contre 69 voix à M. Lasserre ; le 2 mars 1839, par 128 voix (135 votants, 320 inscrits) ; et le 9 juillet 1842, par 133 voix (188 votants, 318 inscrits). Le baron Durrieu fut nommé pair de France le 14 août 1845. Au Luxembourg comme au Palais-Bourbon, il appuya la politique gouvernementale. Le 30 mai 1848, il fut mis à la retraite d'office en qualité de général de division, et il semblait avoir quitté définitivement la vie parlementaire, lorsque le scrutin du 11 mai 1851, motivé par la mort de Frédéric Bastiat, le fit représentant des Landes à l'Assemblée législative, par 17,802 voix (29,267 votants, 55,303 inscrits), contre 10,052 à M. Duclerc, ancien représentant. Il prit place à la droite de l'Assemblée et vota avec elle jusqu'au 2 décembre. — Grand officier de la Légion d'honneur du 5 janvier 1834.

**DURRIEU** (JEAN-JACQUES-PAULIN-OFFROY), représentant en 1848, en 1849, en 1871, et député de 1876 à 1886, né à Mauriac (Cantal) le

19 février 1812, mort à Paris le 15 juin 1885, suivit la carrière du barreau. Il était avocat à Mauriac et membre de la Société des Droits de l'homme sous Louis-Philippe. Républicain de la veille, nommé, après le 24 février 1848, par le gouvernement provisoire, sous-commissaire de la République à Mauriac, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Cantal à l'Assemblée constituante, le 7<sup>e</sup> et dernier, avec 18,740 voix sur 44,104 votants et 61,630 inscrits. Il siégea à gauche et vota pour l'abrogation des lois d'exil, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, pour la suppression de l'impôt sur le sel, pour l'amnistie générale, contre la loi sur les attroupements, contre le décret sur les clubs, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Il n'était pas à la séance où le général Cavaignac obtint un ordre du jour favorable pour sa conduite pendant les journées de juin, et il cessa de suivre les travaux de la Constituante à partir du 20 avril. Le 13 mai 1849, il fut réélu par le Cantal à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> et dernier, par 15,465 voix sur 34,568 votants et 62,957 inscrits. L'état de sa santé le tint éloigné le plus souvent des séances de l'Assemblée, et l'empêcha de prendre part à ses votes les plus importants. Il rentra au barreau de Mauriac après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et resta fidèle, pendant toute la durée du second Empire, à la cause démocratique. Les élections du 8 février 1871 lui rouvrirent les portes de la vie publique; il fut élu représentant du Cantal à l'Assemblée nationale, le 5<sup>e</sup> et dernier, par 18,094 voix sur 35,107 votants et 59,650 inscrits. Il siégea à l'extrême-gauche, soutenant de son vote toutes les revendications du parti républicain, et vota pour l'amendement Marcel Barthe, pour le retour du parlement à Paris, pour l'amendement La Fayette, pour la proposition Casimir Périer, pour la dissolution, pour la proposition du centre gauche, pour l'amendement Wallon, pour l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles, contre la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le 24 mai, contre la démission de M. Thiers, contre la circulaire Pascal, contre l'arrêté sur les enterrements civils, contre la prorogation des pouvoirs du Maréchal, contre l'état de siège, contre la loi sur les maires, contre le ministère de Broglie. Il s'abstint sur les prières publiques. Candidat malheureux aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876 dans le Cantal (il n'obtint que 101 voix sur 328 votants), il fut élu député, le 5 mars suivant, au second tour, dans l'arrondissement de Mauriac, avec 5,495 voix sur 10,691 votants et 14,278 inscrits, contre 5,191 voix données à M. Excourbanès. Il fit partie de la majorité républicaine des 363. Le 15 mars 1877, il présente au nom de la 9<sup>e</sup> commission d'initiative un rapport tendant à adopter la proposition de loi de M. Parent (de la Savoie) relative aux officiers ministériels. Le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, il fut réélu par 5,644 voix sur 11,071 votants et 14,654 inscrits, contre 5,379 voix à M. Excourbanès, candidat du gouvernement du 16 mai. Il reprit sa place à gauche, présida en juillet 1881 la commission chargée d'examiner la demande de crédits, dont l'adoption peut être considérée comme le point de départ de l'expédition du Tonkin, et vota pour les ministères républicains au pouvoir. Son mandat

lui fut renouvelé le 21 août 1881 par 7,251 voix sur 8,134 votants et 15,171 inscrits, contre 125 voix données à M. Lacambre. Il mourut à la fin de la législature.

**DURRIEU** (JOSEPH-EMMANUEL-XAVIER), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Castillon (Ariège) le 22 décembre 1814, mort à Barcelone (Espagne) le 6 février 1868, débuta dans le journalisme d'opposition en 1839, comme rédacteur du *Siècle*. En avril 1841, il devint rédacteur en chef du *Temps*, et collabora en même temps à la *Revue de Paris* et à la *Revue des Deux-Mondes*. Républicain ardent, il applaudit avec enthousiasme à la révolution de février, et, de concert avec Blanqui, fonda bientôt à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, un club révolutionnaire, le premier que la nouvelle République ait vu naître : la *Société centrale républicaine*. Blanqui en était le président; Durrieu y remplit les fonctions de secrétaire. Mais il rompit avec son chef de file à la suite de la publication par Tascheureau dans la *Revue rétrospective* du fameux document qui imputait à Blanqui des faits de la dernière gravité, faits dont la preuve ne fut d'ailleurs jamais acquise. Le 23 avril 1848, Xavier Durrieu fut élu, le 3<sup>e</sup> sur 7, par 32,255 voix (65,072 votants et 71,717 inscrits), représentant de l'Ariège à l'Assemblée constituante. Il prit place à la Montagne, repoussa les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, se prononça contre l'état de siège et signa, le 24 juin, la protestation des représentants contre cette mesure d'exception. Il vota ensuite pour l'abolition de la peine de mort et se rapprocha de la gauche modérée pour opiner contre l'amendement Grévy sur la présidence, et pour adopter l'ensemble de la Constitution. Il se prononça pour la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Rateau, pour l'amnistie, etc. Xavier Durrieu ne fit point partie d'autres législatures.

**DURUY** (JEAN-VICTOR), ministre et sénateur du second Empire, né à Paris le 10 septembre 1811, termina, à l'École normale supérieure, des études commencées au collège Rollin. Agrégé d'histoire, il fut successivement professeur au collège de Reims (1830), puis, à Paris, au collège Henri IV et au lycée Saint-Louis. Il s'était fait avantagusement connaître par un certain nombre d'ouvrages d'éducation, tels que : *Géographie politique de la République romaine et de l'Empire* (1838); *Géographie historique de la France* (1840); *Atlas de géographie universelle* (1841); *Histoire des Romains et des peuples soumis à leur domination* (1840-1853); *Histoire romaine jusqu'à l'invasion des Barbares* (1848); *Histoire grecque* (1851), etc. et il avait conquis le grade de docteur ès lettres et reçu la croix de la Légion d'honneur, lorsque Napoléon III, qui préparait une *Histoire de Jules César*, ayant pris goût aux ouvrages de M. Duruy, voulut avoir une entrevue avec l'historien (décembre 1859) et résolut bientôt de le prendre pour collaborateur. Inspecteur de l'Académie de Paris en 1861, inspecteur-général de l'enseignement secondaire (1862) et professeur d'histoire à l'École polytechnique, M. Duruy se vit enfin appelé par la faveur impériale aux fonctions de ministre de l'instruction publique en remplacement de M. Rouland (décret du 23 juin 1868). Ce choix suivit de près les élections du Corps législatif; les collègues de M. Duruy étaient : M. Billault, ministre d'Etat;